

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1124 abrogeant l'arrêté n° 11 du 3 janvier 1949 investissant M. Perianayagassany, chef du bureau des secrétariats généraux, des fonctions de président du conseil d'arbitrage.

n° 1124

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 octobre 1949

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1949

Date du numéro
31 octobre 1949

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 22 mai 1936 organisant le travail en Côte française des Somalis rendu applicable par l'arrêté n° 160 du 6 février 1947

Vu l'arrêté n° 11 du 3 janvier 1949 investissant M. Perianayagassany des fonctions de président du Conseil d'arbitrage du territoire

Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est abrogé l'arrêté n° 11 du 3 janvier 1949, investissant M. Perianayagassany, chef de bureau des secrétariats généraux, des fonctions de président du Conseil d'arbitrage.

Art. 2

— M. Prunet, administrateur adjoint des colonies, exercera les fonctions de président du Conseil d'arbitrage, en remplacement de M. Perianayagassany.

Art. 3

— Le présent arrêté, qui aura effet immédiatement, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.